

activités sociales de l'énergie



Notice d'information AIDE SEJOURS NEIGE

Année 2024-2025

Conditions d'attribution

(sous réserve d'étude du dossier par l'Action Sanitaire et Sociale) :

Cette aide a pour but de favoriser l'accès aux vacances neige organisées dans le réseau des centres de vacances figurant dans le catalogue CCAS en vigueur au moment du départ, pour la période allant du 1^{er} décembre de l'année N et jusqu'au 31 mai de l'année N+1.

En bénéficiant :

Les ouvrants-droit et ayants-droit actifs ou inactifs **ET** dont le Coefficient Social « Action Sanitaire et Social » est :

- inférieur ou égal à 14 000 pour une personne seule ou famille monoparentale
- inférieur ou égal à 11 000 pour un couple avec ou sans enfant

L'aide comporte deux composantes cumulables ou dissociables :

- Frais de séjour : location de matériel de ski et remontées mécaniques (forfait annuel plafonné à 450€)
- Transport : frais de carburant, péage ou transport en commun, co-voiturage (forfait annuel plafonné à 450€)

Où retourner votre demande

Transmettez votre imprimé accompagné de tous les justificatifs demandés à votre CMCAS d'appartenance avant le **31 Mai 2025** à l'adresse suivante :

CMCAS LORRAINE SUD/HAUTE-MARNE (255)

- Par Mail : lshm.cmcas@asmeg.org
- Sur votre lieu de proximité (Slvie – Point de Proximité)
- Par courrier postal : CMCAS LSHM – 36 Boulevard du 26^{ème} R.I – 54000 NANCY